

BUREAU LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

OPÉRATIONS STATISTIQUES

- **Échantillon national inter-régimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)**

L'ENIAMS, échantillon de personnes allocataires ou anciennement allocataires du RMI, de l'API, de l'ASS ou de l'AAH, permet d'apprécier les flux d'entrées et de sorties par rapport à ces quatre régimes de minimum social et les transitions entre régimes. Il fournit également une base de sondage pour mener des enquêtes. Quatre vagues de l'échantillon ont déjà été constituées à partir de l'appariement du même échantillon démographique avec les fichiers administratifs d'allocataires au 31/12 des années 2001 à 2004. La cinquième vague (au 31/12/2005) sera constituée *au deuxième trimestre 2006* (cf. B.2).

- **Enquêtes auprès des allocataires de minima sociaux**

Une nouvelle enquête quantitative auprès d'allocataires de minima sociaux sera réalisée *au deuxième trimestre 2006*. Ciblée sur les allocataires du RMI, de l'ASS et de l'API, elle visera à la fois à actualiser et approfondir certains thèmes de l'enquête « minima sociaux » 2003 tout en apportant des éléments spécifiques en vue de l'évaluation de l'impact de la décentralisation du RMI et de la mise en place du plan de cohésion sociale (cf. A.2). Elle comportera un volet de questions communes à l'enquête « minima sociaux » 2003, mais aussi à l'enquête spécifique au RMI menée en 2001, en vue d'une analyse comparative. Elle approfondira par ailleurs les questions de trajectoires (vis-à-vis des dispositifs et vis-à-vis du marché du travail) et d'accompagnement social et professionnel. L'échantillon, tiré dans la vague au 31/12/2004 de l'ENIAMS, comportera à la fois un sous-échantillon national de 2000 allocataires du RMI, 2000 allocataires de l'API et 1200 allocataires de l'ASS et un sous-échantillon supplémentaire correspondant à quatre extensions départementales (400 allocataires du RMI supplémentaires dans chacun des 4 départements retenus) (cf. B.2).

- **Suivi statistique du RMI et du RMA**

L'ensemble du dispositif servira notamment à alimenter le rapport d'évaluation de la loi de décentralisation du RMI et de création du CI-RMA qui doit être remis au Parlement avant le 1^{er} juillet 2006.

- **Dispositif de suivi et d'évaluation quantitatif du RMI et du RMA**

Un dispositif (application extranet) a été mis en place en 2004-2005 afin de recueillir auprès des conseils généraux des informations régulières sur les actions d'insertion mises en place par les départements dans le cadre de la décentralisation du **RMI** et de la création du RMA. **Ce dispositif devra être consolidé**, l'objectif étant d'obtenir des taux de réponse et une qualité suffisante en vue de l'exploitation des résultats pour les rapports au Parlement, les

retours d'information aux départements, les études, ainsi qu'en vue de la constitution d'une base de données destinée à être mise à disposition.

Pour le suivi du RMA : le dispositif sera adapté en vue de passer d'un rythme de suivi mensuel à un rythme trimestriel à compter de 2006.

Le suivi annuel des dépenses et des moyens affectés par les départements à la gestion du RMI et du CI-RMA est assuré par le biais des enquêtes sur l'aide sociale départementale gérées par le bureau ESPAS. **Des aménagements à ces enquêtes seront proposés** : seul le questionnaire sur les dépenses a été aménagé suite à la décentralisation du RMI et des modifications pourront être pertinentes pour les deux autres questionnaires sur les personnels et les bénéficiaires ; par ailleurs, le questionnaire « dépenses » pourra être simplifié éventuellement s'il s'avère que certaines données sont déjà recueillies de manière exhaustive par la DGCL ; enfin, une réflexion sera menée sur la pertinence de la nomenclature actuelle relative aux actions et dépenses d'insertion au regard du besoin d'appréhender les disparités territoriales de politiques d'insertion (*opérations en lien avec le bureau ESPAS*)

- **L'évaluation s'appuiera également sur des enquêtes sur les modes d'organisation des départements**

Une première enquête par questionnaire a été menée en février-mars 2005 auprès de l'ensemble des conseils généraux en collaboration avec l'ADF. Une enquête approfondie dans neuf départements est en cours : il s'agit de monographies réalisées par une équipe de recherche visant à analyser de manière plus approfondie les organisations territoriales, sur la base notamment d'entretiens auprès de l'ensemble des acteurs intervenant dans le dispositif du RMI (volets allocation et insertion). Ce travail, mené par une équipe de recherche, devrait être achevé à la fin du premier semestre 2006.

Sur la base des résultats de la première enquête exhaustive et de ceux des monographies, une nouvelle enquête exhaustive auprès des conseils généraux sera envisagée *au deuxième semestre 2006* afin à la fois de dresser un nouvel état des lieux à une date plus éloignée de la mise en application de la loi et d'approfondir la question **des stratégies diverses mises en œuvre par les départements pour assumer leurs nouvelles compétences, notamment en matière de politique d'insertion**. Cette opération sera menée en collaboration avec l'ADF.

Par ailleurs, une collaboration avec la CNAF est envisagée en vue de confronter les résultats des enquêtes menées par la DREES avec celles menées par la CNAF auprès des CAF.

- **Dispositif d'appréhension des systèmes départementaux d'aides aux personnes en difficultés : suivi des fonds d'aides décentralisés**

Dispositif de suivi et d'évaluation quantitatif des Fonds d'Aide aux Jeunes

Au 1^{er} janvier 2005, le système des FAJ a été décentralisé (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). Un groupe de travail a été réuni en 2005 en vue d'élaborer le suivi statistique des bénéficiaires des FAJ dans ce nouveau contexte. Un dispositif transitoire de remontée individuelle est prévu pour 2006, proche du dispositif avant décentralisation. De nouvelles consultations sont en cours en vue de définir le dispositif le plus pertinent à long terme.

Par ailleurs, les statistiques pour les années 2004 et 2005 seront réalisées en vue d'un retour d'information aux départements et d'un bilan national détaillé (avant la fin du premier

semestre 2006) : nécessité d'échanges avec les conseils généraux, de contrôles des données, d'exploitations. Un accès direct aux résultats sur internet sera organisé à l'attention des Conseils généraux.

Un volet sur les dépenses engagées par les départements au titre des FAJ devra enfin être ajouté dans l'enquête sur les dépenses de l'aide sociale départementale gérée par le *bureau ESPAS*.

Dispositif de suivi et d'évaluation quantitatif des Fonds d'impayés

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux départements la gestion des Fonds de solidarité pour le logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005 tout en les fusionnant avec les fonds octroyant des aides pour les impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. Le dispositif des FSL relève de la loi contre les exclusions de 1998. Son suivi, assuré par la DGUHC, intéresse directement la DREES. De ce fait, *le bureau s'attachera à mettre en œuvre des collaborations avec la DGUHC* afin par exemple :

- d'être associé à l'élaboration des dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place par la DGUHC dans le cadre de la décentralisation (notamment sur la nature des informations remontées),
- de participer éventuellement au suivi en intégrant des questions dans les enquêtes sur l'aide sociale départementale gérées par le *bureau ESPAS*,
- de collaborer dans le cadre de futures enquêtes (auprès des ménages aidés ou auprès des départements, notamment sur les modes d'organisation retenus dans le cadre de la décentralisation (*cf. ci-après*)) ou en matière d'étude.

Des contacts en ce sens sont en cours avec la DGUHC.

Plus largement, une réflexion générale sera menée en vue de mieux appréhender les difficultés de logement des personnes défavorisées : état des lieux de l'information disponible et des besoins d'information, définition d'un programme d'études ou d'enquêtes en vue d'améliorer la connaissance sur le sujet. Cette réflexion servira également à la révision de la liste des indicateurs sur le logement de l'annexe statistique du PNAI (*cf. A.3*).

Enquête sur les systèmes départementaux d'aides aux personnes en difficultés

En 2006 et 2007, le bureau réalisera *des enquêtes auprès des départements* (étude monographique en 2006 et enquête exhaustive en 2007) en vue d'appréhender les organisations mises en place par les départements pour aider les personnes en difficultés : place des FAJ et des Fonds d'impayés dans les systèmes départementaux suite à la décentralisation, à côté d'autres fonds ou dispositifs d'urgence mis en place à l'initiative des départements.

Préalablement, un groupe de travail sera mis en place à partir du premier trimestre 2006, avec la collaboration de représentants des départements, de la DGAS et de la DGUHC, en vue de définir les questions les plus pertinentes et les outils d'appréhension les plus adaptés.

- **Suivi et évaluation des dispositifs et des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

L'élaboration et la production d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques de lutte contre l'exclusion et l'appui méthodologique aux services en charge des politiques, notamment la DGAS, font partie des missions permanentes du bureau.

Indicateurs de suivi des plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale

Le bureau participera aux travaux du sous groupe « Indicateurs » du Comité de Protection Sociale, *en relation avec la Mission « International »* de la DREES. Les travaux viseront notamment à étendre le champ des indicateurs communs au domaine de la santé, du logement et de l'habitat et plus généralement des conditions de vie (pauvreté non monétaire).

Parallèlement le bureau participera au suivi statistique de la mise en œuvre du PNAI français, en liaison avec la DGAS, responsable de la coordination du plan. Outre la mise à jour de l'annexe statistique dans le cadre du plan 2003-2006, le bureau investira cette année dans une réflexion sur une liste plus ciblée d'indicateurs, à la fois par le biais de rencontres avec les différents partenaires contribuant au document et par l'analyse des choix retenus par les autres pays européens, en vue du prochain plan. Ce travail sera effectué *en collaboration avec la Mission « International »*. Le thème prioritaire abordé sera celui du logement, en lien avec les investissements prévus par ailleurs sur le sujet (*cf. A.4*).

Base de données départementales sur les minima sociaux

Une base de données départementales sur les minima sociaux sera constituée. Elle servira aux besoins récurrents du bureau et aux projets particuliers d'études prévus cette année sur l'analyse des disparités territoriales (à cette occasion, elle sera complétée par des données descriptives des situations démographiques et économiques des départements) (*cf. B.3*). Des accords avec les organismes sources (conventions) seront recherchés en vue de faciliter sa mise à jour régulière. La base pourra être mise à disposition en interne (DREES et DGAS).

- **Participation aux travaux des Observatoires**

Le bureau participera aux travaux de l'ONPES dans le cadre de son rapport annuel. Plus particulièrement, il suivra la mise en place des extensions de l'enquête Logement de l'INSEE, afin d'améliorer la connaissance des ménages ayant des difficultés de paiement de leur loyer et potentiellement concernés par les procédures d'expulsion.

- Le bureau suivra également les travaux menés dans le cadre de l'observatoire des ZUS.

- **Autres points : élaboration de tableaux statistiques**

Réponse au questionnaire de l'OCDE (contribution à la mise à jour du chapitre « France » sur les questions relatives aux prestations familiales, aux minima sociaux et à l'indemnisation du chômage) (*transmission en juillet*).

Réponse au questionnaire du ministère de l'Outre-Mer (tableau sur les effectifs d'allocataires de minima sociaux dans les DOM) (*transmission en septembre*).

Contribution à l'*Annuaire Statistique de la France* de l'INSEE (tableau sur les effectifs d'allocataires de minima sociaux en France métropolitaine) (*transmission en septembre*).

Alimentation des *Tableaux de bord DREES*.

ETUDES

A) Suivis périodiques

- **Évolution trimestrielle du RMI**

(en collaboration avec la CNAF et avec le bureau « Comptes et prévisions d'ensemble » de la sous-direction « Synthèses »)

Publication de quatre numéros d'*Études et Résultats* (intégrant des éléments sur les mesures d'insertion) (*parution au dernier mois du trimestre T+1*).

- **Bilan annuel sur l'évolution des minima sociaux**

Publication d'un *Études et Résultats* faisant le bilan de l'année 2005 (*parution au dernier trimestre 2006*).

- **Bilan annuel sur les FAJ**

Publication d'un *Études et Résultats* faisant le bilan des années 2004 et 2005 (*parution à l'été 2006*).

B) Autres études sur les allocataires de minima sociaux

(sources : ENIAMS, enquête « minima sociaux »)

La nouvelle enquête « minima sociaux » qui sera réalisée au 2^{ème} trimestre 2006 permettra la réalisation de nouvelles études dont *les thèmes seront définis au 3^{ème} trimestre 2006*, dans le cadre d'un groupe d'exploitation, associant notamment les partenaires de l'enquête (ONPES, CNAF, DARES, INSEE, DGTPE, DGAS).

A partir des sources disponibles actuellement (enquête « minima sociaux » 2003 et ENIAMS), des études sont programmées pour 2005-2006 :

En interne

- **Une typologie des allocataires du RMI (en priorité).**

Cette étude doit réactualiser les travaux menés à partir de l'enquête « Sorties du RMI » de 1998. La typologie qui sera réalisée s'appuiera sur toutes les dimensions de l'insertion sociale : logement, situation professionnelle, santé, estime de soi, vie sociale, histoire familiale (*parution au 1^{er} semestre 2006*).

- **Une analyse des flux annuels d'entrées et sorties par rapport aux dispositifs de minima sociaux à partir des quatre premières vagues de l'ENIAMS.**

La disponibilité de quatre vagues successives de l'ENIAMS permet de commencer à apporter des éléments d'information sur les taux de sorties des minima (à un an, deux ans ou trois ans) ou sur les transitions entre minima d'une année sur l'autre, voire éventuellement sur les phénomènes de récurrence de passage dans les dispositifs. Pour les différents types de trajectoires, l'ENIAMS permet d'éclairer aussi les profils spécifiques des personnes concernés (*2^{ème} trimestre 2006*). Ce travail sera effectué en concertation avec le bureau « Comptes et prévision d'ensemble » de la sous-direction Synthèses, parallèlement à leur travail d'analyse des trajectoires des allocataires du RMI inscrits à l'ANPE (étude à partir du fichier historique de l'ANPE).

En externe

- **L'état de santé et l'accès aux soins des allocataires de minima sociaux** (étude menée par l'INSERM, fin de l'étude au 4^{ème} trimestre 2005 (à confirmer)).

L'analyse des disparités territoriales a été définie comme un des axes prioritaires d'études de la sous-direction « Observation de la solidarité » pour l'année 2006. Les études prévues par le bureau visent en particulier à éclairer les conséquences des décentralisations récentes, mais également plus largement à investir vers une déclinaison plus systématique au niveau départemental d'états des lieux réalisés jusque là au niveau national, en lien avec le besoin croissant d'éclairages infra-nationaux. Un colloque sur la décentralisation du RMI est par ailleurs envisagé à l'horizon du quatrième trimestre 2006 et pourrait être alimenté par certaines des études définies ci-dessous.

En préalable aux études envisagées, le bureau investira dans la recherche de données (cf. A.3), d'études antérieures et de méthodes d'analyse.

- **Décentralisation du RMI et modes d'organisation des départements (en priorité)**

A partir de l'enquête exhaustive menée en 2005 auprès des conseils généraux, et à l'appui de diverses sources externes, il s'agira de dresser **une typologie des départements au regard des organisations diverses mises en place pour le RMI un an après la mise en application de la loi** en lien avec les caractéristiques des départements (effectifs et profils des allocataires du RMI, contexte démographique et économique...) (*échéance 1^{er} trimestre 2006*).

L'enquête monographique réalisée par une équipe de recherche dans 9 départements donnera par ailleurs lieu à une publication courant 2006.

Les organisations mises en place par les départements pour l'aide aux personnes en difficultés

A l'horizon 2006 ou 2007, cette étude sera basée sur la ou les enquête(s) projetées ci-dessus, sur les organisations départementales pour l'aide aux personnes en difficultés dans le contexte de la décentralisation des FAJ et des FSL (cf. A.4).

État des lieux des disparités départementales des minima sociaux

L'objectif de l'étude est de décliner au niveau départemental le bilan national effectué chaque année sur l'ensemble des minima sociaux. Les disparités de situation en termes d'importances des populations couvertes par les différents dispositifs seront reliées aux différentes caractéristiques démographiques, sociales et économiques des départements. Il s'agira par ailleurs d'analyser les évolutions récentes et la manière dont elles ont pu se décliner différemment d'un département à l'autre. Cette étude complètera ainsi l'étude spécifique prévue sur le RMI (cf. ci-dessous) en resituant celui-ci dans le système global des minima sociaux et notamment le sous-système des quatre principaux minima concernant les personnes d'âge actif. Éventuellement, l'étude sera centrée dans un premier temps sur la métropole, compte tenu des spécificités des dispositifs dans les DOM. (*3^{ème} trimestre 2006*)

Analyse des disparités départementales du RMI (disparités de situation, disparités d'évolution, facteurs explicatifs)

L'objectif de l'étude est d'éclairer les différences d'évolution d'un département à l'autre du nombre d'allocataires du RMI en lien avec des contextes socio-démographiques et économiques disparates et des évolutions conjoncturelles plus ou moins marquées. A l'appui notamment de la réalisation d'un modèle économétrique, il s'agira plus précisément :

de dresser un état des lieux des disparités de situation d'un département à l'autre en termes d'importance relative du nombre d'allocataires du RMI et de relier ces différences aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques des départements ;

- d'analyser les *disparités d'évolution* selon les départements et les conséquences en termes d'évolution des écarts de situation ;

- de mettre en évidence les *facteurs d'évolution* des situations et d'analyser *dans quelle mesure ces facteurs jouent plus ou moins sensiblement selon les départements* (inertie plus ou moins forte à la conjoncture en fonction des caractéristiques et politiques d'insertion du département).

C) Autres aspects de la pauvreté et des difficultés

- **Phénomènes d'exclusion chez les jeunes : exploitation des enquêtes « Génération 98 » et « mini-Génération 2001 » du CEREQ**

Exploitation des questions sur la santé introduites par la DREES dans l'enquête « Génération 2001 ». Exploitation du volet « exclusion » de l'enquête menée en 2003 auprès des jeunes de la Génération 98 (interrogation à cinq ans). Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les différentes formes d'insertion ou d'exclusion professionnelle et sociale tendent ou non à se recouper ou à se substituer.

Exploitation du panel DEP-INSEE (*3^{ème} trimestre 2006*)

Une étude pourra être envisagée sur **les disparités d'accès des jeunes à un logement autonome** en lien avec les milieux familiaux d'origine et les disparités de trajectoires scolaires, sachant qu'il est également envisagé, à plus long terme, de proposer quelques questions supplémentaires pour la vague 2007 du panel.

- **Endettement et surendettement des ménages : exploitation de l'enquête « Patrimoine 2003-2004 » de l'INSEE (en priorité)**

Après une première étude sur ce thème qui avait été menée à partir de l'enquête Patrimoine 1997-1998 (cf. *Études et Résultats* n° 251 d'août 2003), il s'agira à la fois d'actualiser l'état des lieux, mais aussi de prendre la mesure des évolutions intervenues sur la période (*2^{ème} trimestre 2006, sous réserve de la disponibilité des données*). Les résultats pourront être mis en parallèle avec ceux de l'étude réalisée récemment par la Banque de France sur le surendettement.

- **L'accès des ménages à bas revenus aux nouvelles technologies (2ème semestre 2006)**

Une enquête récente a été menée par l'INSEE sur l'accès des ménages aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des questions spécifiques ont été introduites par la DREES en vue de cerner les raisons et conséquences du non accès d'une partie de la population à ces technologies. Au fur et à mesure que ces dernières se répandent dans l'usage courant, quel est l'état des lieux pour les populations les plus défavorisées ? Quelles sont les raisons les plus fréquentes de non accès ? Sont-elles financières ? En fonction des raisons avancées, dans quelle mesure les ménages concernés expriment ou non un manque, un handicap dans la vie courante ou professionnelle ? Quels sont les manques les plus vivement ressentis ? Quels modes d'accès au-delà de la voie de l'achat d'un équipement ?

- **Exploitation de l'enquête Emploi de l'INSEE**

Une réflexion sera menée sur les possibilités d'études offertes à la fois par le dispositif en continu et par l'intégration dans le questionnaire de questions relatives aux minima sociaux.